

Commune de CLUSSAIS LA POMMERAIE (Deux-Sèvres)
Compte-Rendu de la réunion du conseil municipal du 22 juin 2021

Conseil Municipal du 22 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-deux juin à vingt heures trente

Le conseil municipal de la commune de CLUSSAIS LA POMMERAIE dûment convoqué, s'est réuni en session **ordinaire**, délocalisé à la salle des fêtes en raison de La COVID 19, sous la présidence de M. Étienne FOUCHÉ, maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 15 juin 2021

Présents : Mmes BERGERON Sandrine, ETAVARD Catherine NOCQUET Nora et SAMSON Stéphanie, MM FOUCHÉ Étienne, BALLAND Jean-Michel, DUCROCQ Alain, ROBICHON Hervé, SITEAU Anthony et VARIN Louis.

Absents excusés : CHARLETON Avril, PAPIN Stéphane, CHAMPHOYAUX Dominique.

A donné pouvoir : PAPIN Stéphane à FOUCHÉ Étienne

Secrétaire de séance : SITEAU Anthony

Après relecture, le compte rendu de la dernière réunion est adopté.

LOCAL COMMERCIAL- EXPULSION D'UN LOCATAIRE

Le Maire expose, M. FARHAT Houssein Edine a signé un bail de location le 06 février 2019 pour le local commercial situé au 1 rue de la Mare aux Loups, La Brunette. Il a eu depuis juin 2019 plusieurs problèmes de paiement du loyer, certains ont été payés. M. le Maire le relance régulièrement, M. FARHAT règle à ce moment-là 6 mois d'un coup. Mais depuis le mois de décembre les loyers restent impayés. M. le Maire l'a recontacté, plusieurs fois depuis début janvier afin d'épurer sa dette. Les relances restent vaines, soit il est malade et ne peut se déplacer, soit il est à l'étranger.

A l'heure actuelle, sa dette s'élève à 5 093,43 € sans compter le mois en cours de 791,38 €. Sa dette ne fera plus qu'augmenter. Malgré les diverses relances, et les paiements peu nombreux, le montant est devenu beaucoup trop important pour que Monsieur FARHAT puisse arriver à payer sa dette.

Une procédure est également en cours par la trésorerie avec une phase comminatoire et saisie sur compte en banque.

Le Maire propose, au vu de la situation d'expulser le locataire.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents décide d'expulser le locataire du local situé au 1 rue de la Mare aux Loups, La Brunette, de lancer la procédure d'expulsion du locataire, d'autoriser M. le Maire à retenir l'avocat pour réaliser cette mission, de l'autoriser à signer tout document relatif à ce dossier.

AVIS SUR L'ENQUÊTE PUBLIQUE « AUTORISATION UNIQUE PLURIANNUELLE DE PRÉLÈVEMENT D'EAU N°2 SUR LE MARAIS POITEVIN »

Le conseil est sollicité pour donner son avis sur l'enquête publique qui débutera le 28 juin.

Objet et durée de l'enquête : Il sera procédé, pendant 33 jours consécutifs, du lundi 28 juin 2021 au vendredi 30 juillet 2021, à une enquête publique portant sur la demande d'autorisation unique pluriannuelle de prélèvements d'eau pour l'irrigation agricole déposée par l'établissement public du Marais Poitevin, au titre de la législation sur l'eau et les milieux aquatiques et marins.

Le conseil valide l'enquête publique.

DÉMISSION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL

Mme ROBICHON Betty, par courrier, en date du 1^{er} juin 2021, a informé M. le Maire de sa démission de son poste de conseillère municipale. À ce jour, il n'est pas nécessaire de faire des élections complémentaires. Le conseil restera avec 13 élus. Le conseil prend acte de la démission de Mme ROBICHON Betty.

RETRAIT DE DÉLÉGATION À UN ADJOINT

Suite au retrait le 31 mai 2021 par Monsieur le maire de la délégation consentie à Mme GUESDON 4eme adjointe au maire. « *Lorsque le maire a retiré les délégations qu'il avait données à un adjoint, le conseil municipal doit se prononcer sur le maintien de celui-ci dans ses fonctions* ».

Considérant que Mme GUESDON n'a envoyé sa démission à M. le Préfet, que le 02 juin 2021 et qu'elle continuait à percevoir ses indemnités de fonction. M. le Maire propose au conseil municipal de lui retirer ses fonctions d'adjoint au maire. Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas la maintenir dans ses fonctions d'adjoint au maire.

DEVIS POUR LE LOCAL COMMERCIAL (ÉPICERIE, BAR)

M. le Maire expose que des travaux sont à effectuer pour finaliser l'aménagement du local commercial. Les devis proposés sont examinés par le conseil.

Il a été reçu un devis de la société Atmosphère Déco, peinture et sol : 8 411,48 €. Le devis est validé pour la partie Peinture. Le conseil souhaite avoir des informations sur le revêtement du sol.

Un devis doit être demandé à la société VENIEN pour l'installation de la hotte.

Le devis pour l'installation et la pose d'une plonge par la société Mercier d'un montant de 2 592,00 € TTC est validé par le conseil.

Commune de CLUSSAIS LA POMMERAIE (Deux-Sèvres)
Compte-Rendu de la réunion du conseil municipal du 22 juin 2021

DEMANDE DE LOCATION À L'ANNÉE POUR DES COURS DE DANSE À LA SALLE DES FÊTES

Une demande a été faite à M. le maire par l'association Dan's Joam pour une location à l'année de la salle des fêtes afin d'y donner des cours de danse. Ces cours auraient lieu 2 fois par semaine le mardi de 18 à 22 heures et le jeudi de 18 à 21 heures. Après prise de connaissance des statuts et des tarifs de l'association, le conseil VALIDE la location que pour les cours du mardi soir pour un tarif de 1 500 € à l'année, AUTORISE M. le Maire à signer la convention et tous documents afférents si l'association est d'accord avec les termes de cette délibération.

CONSULTATION POUR L'ÉLAGAGE DES HAIES VIVES DE LA COMMUNE

La commune doit lancer une consultation pour l'entretien annuel de ses haies vives. Comprenant, une fauche des accotements des voies goudronnées en mai ou juin et d'élagage au lamier de septembre à janvier avec broyage sur l'ensemble de la commune. Pour un contrat de 3 ans. Le conseil donne l'autorisation à M. le Maire de lancer une consultation.

ORGANISATION ET TARIF DU 14 JUILLET

Le conseil, après avoir délibéré décide d'appliquer les tarifs suivants pour le repas du 14 juillet 2021 :

	Habitant de la commune	Habitant Hors commune
Midi	Inscription Obligatoire	
Soir Paëlla (Boissons offertes)	12 € / personne Gratuit – de 16 ans	16 € / personne 6 € de 5 à 12 ans Gratuit – de 5 ans

Des permanences à la mairie auront lieu pour les inscriptions le Samedi 03 juillet de 10 à 12 heures et le lundi 05 juillet de 18 à 20 heures.

AVANCEMENT DES TRAVAUX COMMERCE

Pour information, la secrétaire a fait un tableau du coût des travaux depuis le réaménagement et la réhabilitation des locaux en 2014. Le montant total des factures s'élève à 181 181,78 €. Il reste pour environ 30 000 € de travaux et fournitures.

AVANCEMENT DES TRAVAUX AU STADE

Depuis 2 ans des travaux ont été entrepris au terrain de football. Coût des travaux :

Factures		
VERTYS	Ré-ensemencement du terrain	4 736,58 €
FOUCHER CONSTRUCTION	Préau tribune	11 967,66 €
FOUCHER CONSTRUCTION	Béton tribune	1 416,72 €
	Sous total	18 120,96 €
Devis		
MERCIER	Arrosage	9 434,40 €
BALLAND	Tranchées arrosage	612,00 €
TUBATOL	Aménagement tribune	9 780,00 €
	Sous total	19 826,40 €
DÉPARTEMENT	Subvention	-4 956,52 €
	Total	32 990,84 €

DEMANDE DE PANNEAU « STOP » AU LIEU-DIT « CHEZ LES HOUMEAUX »

M. le Maire informe qu'une demande de panneaux « STOP », lui a été demandée. En effet, les conducteurs roulent trop vite à l'intersection de la route de la garenne au croisement de la route fleurie.

Le conseil valide l'achat du panneau « STOP », un devis sera demandé à la société RIC, Le conseil autorise M. le Maire à signer le devis pour un montant maximum 500 € TTC.

QUESTIONS ET INFORMATION DIVERSES

Avancement des travaux du city stade. Les travaux seront finis fin juin.

M. le Maire propose d'inaugurer les travaux du centre bourg un samedi de septembre. Un courrier a été adressé à M. le Préfet pour connaître ses disponibilités.

Un courrier sera envoyé au Conseil Départemental pour une demande d'aménagement de la Route Départementale 45 pour ralentir les conducteurs dans la traversée de La Pommeraie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45, prochaine réunion fin août

**Le Maire,
Étienne FOUCHÉ**